

09 décembre 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Renouvellement du fonds d'urgence de lutte contre la précarité alimentaire des étudiants en Île-de-France

Le fonds d'urgence de lutte contre la précarité alimentaire des étudiants a été reconduit pour l'année universitaire 2024-2025, pour un montant de 1 262 000 euros en Île-de-France.

Pour rappel, une enveloppe nationale de 10 millions d'euros avait été débloquée de manière exceptionnelle en novembre 2022, afin d'apporter une réponse immédiate à la précarité alimentaire des étudiants en s'appuyant sur des associations intervenant dans le champ de l'aide alimentaire. Aux termes d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) régional, 11 projets avaient été sélectionnés pour l'année universitaire 2023/2024.

A travers ce dispositif, l'État en Île-de-France démontre à nouveau son engagement pour que tous les étudiants aient accès à une alimentation de qualité, au plus proche de leur lieu d'étude, et prolonge le travail fructueux mené avec les acteurs associatifs de terrain.

Au regard du bilan positif des actions financées en 2023 et l'enjeu de poursuivre l'accompagnement des étudiants confrontés à la précarité alimentaire, la Drihl et le rectorat ont lancé un nouvel AMI reprenant les mêmes objectifs :

- Améliorer et structurer la couverture territoriale en ciblant en priorité des sites universitaires où l'offre de restauration est insuffisante ou absente ;
- Renforcer l'accompagnement des étudiants (hygiène alimentaire, nutrition, cuisine, dispositifs d'accompagnement d'urgence) ;
- Développer la visibilité de l'aide afin d'élargir le public bénéficiaire (mise en place d'outils de communication, insertion dans les réseaux de conseil et accompagnement, etc.) ;
- Renforcer les partenariats avec les autres acteurs intervenant également auprès des étudiants.

Les porteurs de projet éligibles devaient avoir candidaté à l'AMI 2023, être habilités au titre de l'aide alimentaire et intervenir de façon régulière dans le domaine de l'aide alimentaire aux étudiants au sein des universités ou dans les lieux gérés par les Crous.

Une commission d'attribution régionale s'est tenue en septembre dernier, réunissant la Drihl et le Rectorat, après analyse des dossiers par les Crous et les universités partenaires, interlocuteurs de proximité des associations.

Dix projets ont été retenus pour l'année universitaire 2024/2025 :

- **Alter'Nature / Université Sorbonne Paris Nord ;**
- **Alter'Nature / Crous de Créteil ;**
- **Cop1 – Solidarités étudiantes / Crous de Versailles ;**
- **Label Gamelle / Sorbonne Université ;**
- **Linkee France / Crous de Versailles ;**
- **On remplit le frigo / Crous de Versailles ;**
- **Les Relais et Restaurants du cœur de Seine-et-Marne / Université Paris Est Créteil ;**
- **Le Secours populaire français du Val-d'Essonne (91) / Université Paris – Saclay ;**
- **Le Secours populaire français des Hauts-de-Seine (92) / Université Paris Nanterre ;**
- **Le Secours populaire français de Seine-Saint-Denis (93) / Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis.**

La Drihl et le rectorat veilleront au bon déploiement des projets au cours de l'année universitaire.

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

